

## Séance du 26 Janvier 2009

Le vingt-six janvier deux mille neuf, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 19 janvier 2009

Date d'affichage : 03 février 2009

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Mme L'ORPHELIN, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Dans un premier temps, Mme le Maire renouvelle tous ses vœux aux personnes présentes.

Elle demande à l'ensemble du CM de prendre une motion concernant la section SEGPA du collège de Marigny, conformément à la position que nous avons exprimée lors de la séance du 22 décembre 2008. Le CM accepte à l'unanimité. Elle fait lecture d'une lettre provenant des parents d'élèves et des enseignants et qui a été remise à Nicolas Sarkozy, président de la république, lors de sa visite à Saint-Lô le 12 janvier 2009.

### **I. Motion pour le collège Jean Monnet de Marigny (section SEGPA) (reçu le 30/01/2009)**

Mme le Maire expose :

Considérant l'impact déterminant du collège de Marigny sur le développement territorial, y compris en matière de développement économique et d'animation locale ;

Constatant l'évolution attendue des effectifs scolaires du collège, en cohérence avec la progression observée au niveau des écoles du territoire ;

Considérant la dynamique initiée depuis 1995 sur le canton de Marigny par le biais du « Bassin de Formation », réseau scolaire innovant réalisé en partenariat entre la Communauté de Communes, l'Education Nationale et le Conseil Général de la Manche ;

Considérant la très forte implication de la Communauté de Communes au sein du collège, que ce soit en matière de transport scolaire ou en participations financières (220 000 € versés depuis 10 ans, pour l'achat de matériel, l'aménagement de locaux, subventions au FSE...) ;

Considérant la qualité de l'offre de formation dispensée au sein du collège de Marigny, en particulier l'intégration réussie des élèves scolarisés en section SEGPA ;

Considérant les investissements engagés par le Conseil Général au Collège de Marigny depuis ces dernières années (locaux administratifs, préau, cuisine, ateliers, CDI,...) ;

Le Conseil Municipal de Carantilly, à l'unanimité, demande au Conseil Général de la Manche et à l'Inspection Académique :

- de **maintenir la carte scolaire existante**
- de **poursuivre l'activité SEGPA** au sein du collège de Marigny
- d'envisager des **travaux d'adaptation du collège** afin d'accueillir dans de bonnes conditions les futurs élèves attendus et de faire face à l'augmentation des effectifs.

## **II. Extension du GAEC des Brûlés à St Martin de Cenilly (reçu le 30/01/2009)**

Monsieur CORON, adjoint, présente le projet du GAEC des Brûlés de St Martin de Cenilly, à savoir l'agrandissement de l'élevage laitier et bovin.

La commission voirie s'est réunie pour étudier le plan d'épandage. Vu la faible surface concernée sur le village de la Besnardière, aucune remarque n'a été émise.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet ci-dessus exposé.

## **III. Attribution de la pierre pour l'année 2009**

Suite à la réunion de la commission de la voirie, le CM a émis un avis favorable pour l'attribution de la pierre à savoir :

↻ Jacques ENGUEHARD (la Chasse et les Landes)	15 T en 20/40
↻ Albéric LEFEVRE (Hôtel Héliard)	10 T en 20/40
↻ Alain BEAUFILS (la Sansonnière)	15 T en 20/40
↻ Gratien ALLIX (le Boscq)	7 T en 20/40
↻ Régis LEMAZURIER (la Dinerie)	15 T en 20/40
↻ Chemin de la Girardièrre	15 T en 20/40

Un devis sera demandé pour les accotements du chemin de la Merrerie, pour la route de Mondreville et de la Rocquevièrre. Par ailleurs, il sera nécessaire de procéder à un élagage à certains endroits, et il conviendrait de traiter le milieu des chemins.

## **IV. Investissements**

Mme le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux leurs idées d'investissement pour l'année 2009. Aucune n'étant suggérée, elle propose :

WC et clôture de l'étang, réfection de la mairie, réfection du chemin de la Hermanièrre, achat d'une épareuse, équipement de travail pour les employés communaux, achat de la gare, bibliothèque (nouveau lieu de lecture), viabilisation des trois terrains de la Terrette, chauffage (radiateur) au logement de Mme MAUDOUIT, rénovation du logement de Mme MOULIN, et régler le problème d'humidité au logement de M. GOULOIS, tableaux blancs pour les salles de classe. M. PACARY propose que l'on réfléchisse à l'acquisition de matériel pour le traitement des mauvaises herbes (chalumeau ou pulvérisateur).

La commission des travaux se réunira donc le 2 février 2009.

## **V. Affaires diverses**

1) Mme le Maire a rencontré Monseigneur LALANNE. Il lui a indiqué que le presbytère sera désaffecté et qu'un courrier parviendra prochainement à la mairie. Dans une lettre provenant de la DRAC, il est indiqué qu'il s'agit d'un bâtiment à caractère historique et qu'il est envisagé de le classer. La valeur du bâtiment a été évaluée par le cabinet Faudais pour un montant de 300 000 € net vendeur.

L'association Pierres d'Histoire semble toujours intéressée.

La commission d'urbanisme s'est réunie et est favorable à la vente du presbytère. En contrepartie, on pourrait construire deux habitations dans le lotissement du Bois Hébert. Par contre, la commission propose de garder la petite maison (55 m<sup>2</sup>) située au fond du verger. Il faudrait se renseigner pour savoir si elle détient un numéro de parcelle. M. PACARY propose de faire chiffrer les travaux. Après discussion, le CM est favorable à une vente globale par 14 voix pour et 1 contre. Une délibération sera prise à la prochaine réunion de conseil municipal.

2) Le Bois Hébert : M. et Mme LESECQ ont présenté une nouvelle demande de permis qui a été refusée par M. GERMAINE, architecte des Bâtiments de France. Après abandon de leur projet dans un premier temps, ils ont décidé à nouveau de déposer un permis de construire qui prend en compte les souhaits de

M. GERMAINE, leur constructeur propose de refaire les plans sans augmentation de prix. M. et Mme LESECQ ont rendez-vous avec M. GERMAINE le 29 janvier 2009.

M. et Mme HAUPAIS (lot N°2) ont déposé un nouveau projet qui semble correct. Bon courage à tous ces jeunes avec l'aide de la municipalité, indique Mme L'ORPHELIN.

M. HALBECQ a repris contact avec Mme le Maire : l'Association des Maires va intervenir auprès du Préfet car des refus de permis de construire s'enchaînent dans les différentes communes environnantes.

Un constructeur est passé en fin d'année et a proposé de vendre les maisons à 15 €. Il pourrait nous vendre les terrains sans problème. Il nous suggère de venir exposer le dossier un soir. Mme le maire nous communiquera la date.

3) La Bretonnière : Mme le Maire nous informe que M. LEMIERE a fait faire le bornage de la partie qu'il souhaite conserver à ses frais et que le compromis sera bientôt signé. A l'occasion d'une rencontre avec Mme DUCHENE de la DDE, Mme le Maire s'est vue confirmer que le futur lotissement de la Bretonnière entre dans le périmètre du château. La commission d'urbanisme a proposé plusieurs solutions :

Poursuivre	Abandonner
M. GERMAINE ne sera pas toujours là	Fortes contraintes de l'ABF en visibilité
Il nous faut des raccordements pour l'assainissement	Si on n'avait pas l'assainissement, on n'achèterait pas
Mettre dans les mains d'un promoteur	Plus de problème d'assainissement si on va en communauté d'agglomération

La majorité du CM (11 voix pour, 1 contre et 3 abstentions) choisit de poursuivre les démarches. Il est convenu de contacter un promoteur.

4) SATESE : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les services du SATESE auront un coût de 0.50 €/habitant. Une convention sera proposée pour signature et pour un montant de 284 €. Le CM est d'accord.

5) Contrat de Mme Marianne DOLLEY : le CM est favorable à son renouvellement à raison de 12 heures/semaine sur 4 jours.

6) Comité de suivi de l'étude du rapprochement des communautés de communes en communauté d'agglomération : suite aux réunions thématiques, 15 compétences obligatoires sont proposées. Il y aura une assemblée générale d'organisée pour revoir les projets. Lors de la réunion de bureau de la communauté de communes, les compétences souhaitées ont été listées ; il a été proposé par exemple que la voirie revienne à la charge totale des communes.

7) Aménagement du carrefour ZI la Chevalerie/D972. Mme le Maire nous fait lecture de tous les projets d'aménagement. L'aménagement du carrefour du poteau n'était pas à l'ordre du jour, mais sera examiné.

8) Informations Communauté de Communes : une formation d'une journée numérique aura lieu à Carantilly le 31 janvier 2009, inscription à la mairie.

9) Exposition « le Pied qui r'mue » : des coiffes sont exposées au Centre Culturel de Saint-Lô, les visites ont lieu le mercredi, le samedi et le dimanche.

10) ADCPR (Association Pour la Défense et la Promotion de la ligne ferroviaire Caen/St-Lô/Rennes) : M. BOURGE rend compte de l'assemblée générale qui a eu lieu le 24 janvier 2009 à Pontorson.

11) Pas de THT sur les pommiers : Mme le Maire nous fait lecture d'un courrier du président de l'association qui souhaite connaître l'avis du CM. Une lettre a été distribuée dans tous les foyers afin de

recueillir l'avis des habitants de la commune, sachant que nous sommes tous concernés ; 32 courriers ont déjà été reçus à la mairie,

12) Total Gaz : Mme le maire a adressé un recommandé au Directeur. Il s'avère que le livreur a, de sa propre initiative, emplit les citernes de la salle de sports et de la salle des fêtes, et qu'il n'a édité qu'un seul bon. Mme le maire poursuit les démarches.

13) Vœux : sur 20 nouveaux foyers, seulement 3 sont venus et 1 s'est excusé, mais les présents étaient ravis d'être là. Par contre, toutes les associations étaient représentées. Suite à plusieurs demandes des Carantillais, Mme le maire souhaite que le CM revoie l'organisation de cette cérémonie pour l'année prochaine, afin d'ouvrir à toute la population.

14) Sécurité routière : une cinquantaine de personnes y ont participé (soit une trentaine de foyers). M. LECARDONNEL a proposé une animation de grande qualité, qui répondait aux problèmes concrets des Carantillais.

15) Questions : M. LEMERRE informe que le prix de l'indemnité versée au receveur municipal dans le canton de Canisy est différente de celle de Marigny, d'après le journal. Il s'agit sans doute d'une erreur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,